



Réunion du 22 octobre Lancement du processus de fusion.

La réunion du 22 octobre présidée par Jean Bassères, Secrétaire Général du Ministère, en présence des Directeurs Généraux et de Philippe Parini coordinateur de la fusion, avait pour but de définir la méthode et le calendrier de concertation de la fusion DGI / DGCP décidée le 4 octobre dernier.

Des réunions entre les fédérations et le secrétariat général seront régulièrement programmées (toutes les cinq semaines) d'ici la fin du 1^{er} semestre. Ces réunions dites de synthèse devront faire le point sur les trois groupes de travail suivants :

- Missions, métiers, organisation, formation, conditions de travail et outils informatiques
- Carrières, qualifications, parcours professionnel, réflexion sur l'encadrement, régimes indemnitaires (nécessitant la réalisation d'un état des lieux sur lequel l'administration s'est engagée)
- Filières et passerelles, règles de gestion.

Un contenu détaillé de ces groupes de travail sera transmis par écrit aux fédérations d'ici la fin de semaine en préparation de la prochaine réunion prévue le lundi 29 octobre.

La question des moyens en général et de l'emploi en particulier a été le premier point "d'achoppement" entre le secrétaire général et les organisations syndicales.

L'administration considère que ce sujet doit être traité dans le cadre du prochain contrat pluriannuel de performance 2009 -2011 ce qui n'est pas du tout notre point de vue. Cette question ne peut être dissociée de la mise en place de la réforme et la position de l'administration augure mal des discussions à venir

Par ailleurs la FDSU a dénoncé les annonces et la multiplication des initiatives locales (restructurations, spécialisations,...), nous avons demandé avec insistance de « *ne pas laisser les préfigurations sauvages locales prendre le pas sur les discussions nationales* ». Si le Ministère écarte toute idée de moratoire global des restructurations en cours, il s'est engagé par la voix de Philippe Parini à donner des instructions aux différentes directions sur la manière dont les projets en cours peuvent se poursuivre ou au contraire être « réexaminés » et sur la nécessité d'éviter « *les initiatives désordonnées pendant la période qui s'ouvre* ».

La FDSU a mis en garde le ministère contre toute accélération et précipitation « anarchique » avant même que soit définies les conditions de mise en place de la réforme.

Pour la FDSU, les questions de l'emploi et des conditions de travail sont incontournables mais il n'est pas question pour nous de faire l'impasse sur le passif lié notamment aux conditions dans lesquelles les agents ont eu à supporter et à s'adapter aux restructurations antérieures.

Nous serons fermes sur la nécessité de traiter conjointement des thèmes prévus notamment ceux qui touchent à la gestion, aux conditions de travail et à la rémunération des agents.

En début de séance le secrétaire général du ministère a qualifié de « concertation exceptionnelle » les séances de travail qui vont se mettre en place. Il est évident que de ce point de vue nous ne nous satisferons pas d'un « exceptionnel » reposant uniquement sur du quantitatif (un nombre de réunions) mais sur des gains qualitatifs réels pour les agents et des garanties pour le service public.

Une première réunion de chaque groupe de travail spécifique se tiendra en novembre et une première réunion de synthèse aura lieu en décembre.